

HABILITATION ÉLECTRIQUE BS - BE

Personnel non électricien

Obtenir un titre d'habilitation délivré par l'employeur

Public : Personnel non électricien

- Réalisant des manœuvres et réarmant des protections dans les locaux de services électriques en BT et HT

- Accomplissant des travaux élémentaires sur des installations et des équipements électriques

Durée : 2 jours - 14 heures

Prérequis :

- Des connaissances de base en électricité sont conseillées pour suivre cette formation

Objectifs :

- Connaître la réglementation se rapportant aux instructions, aux consignes de sécurité et aux risques présentés par les installations et équipements BT

- Utiliser les connaissances acquises pour travailler dans des zones électriques en toute sécurité

Pédagogie et matériel :

- Alternance d'exposés théoriques, d'analyse et d'exercices pratiques

- Mise en situation – au travers de situations fictives, les stagiaires découvrent les éléments qui constituent un danger électrique.

- Matériel adapté fournis : armoires électriques, kit pédagogiques

- Remise d'un livret aide-mémoire en fin de formation

Validation :

- Les connaissances sont validées par un QCM à la fin de chaque module

- Les savoir-faire sont validés par les mises en situation et exercices pratiques

- Délivrance d'un titre d'habilitation pré-renseigné, le formateur faisant des propositions de symboles

Lieu – Dates – Tarifs : nous consulter

PROGRAMME

Rappel réglementaire : Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010

Article R4544-9 « Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités ».

Article R4544-10 « Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées.

L'habilitation délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées. L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R4544-3.

L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par les instructions de sécurité particulières au travail effectué. »

Les dangers du courant électrique

- Le phénomène accident et l'électricité
- La résistance du corps humain
- Les réactions physiologiques du corps humain
- Les mesures de protection contre les contacts directs et indirects

Le classement des installations et des habilitations du personnel

- Analyse des prescriptions de la NF C18-510
- Titre et niveau d'habilitation
- Domaine de tension

Les conditions d'intervention selon le niveau d'habilitation (HT-BT)

- Chargé d'opération BE et HE Manœuvres : rôles et opérations
- Chargé d'intervention BS : rôle et opérations

Notions élémentaires de secourisme

Conduite à tenir en cas d'incendie sur une installation électrique

Les protections, l'appareillage : rôle et fonctionnement

- Sectionneurs, interrupteurs, contracteurs, coupe-circuits à fusibles, relais magnétiques et thermiques, disjoncteurs, transformateurs

Conception des différents circuits

- Installation BT
- Mise à la terre des masses métalliques

Bases en prévention

- Etre capable d'appréhender les notions de base en matière de prévention
- Etre capable de situer le SST en tant qu'acteur de la prévention

Protections individuelles et outillage électroportatif

Exercices pratiques